

Capture d'alevins et de tacons dans les rivières Romaine et Puyjalon Automne 2021

Rapport d'activités

Version préliminaire

Rapport présenté à la :



13 octobre 2021

Projet 21-0454

EKUANITSHIT



UJANAN
EXPERTS CONSEILS



Équipe de réalisation

Unan Experts Conseils

Nadine Marois, biologiste, B. Sc.	Chargée de projet et responsable au terrain
Jean-Philippe Hervieux, technicien de la faune	Aide terrain
Pierre Desjardins, auxiliaire technique	Aide terrain
Jay-Penuen Ishpatao, auxiliaire technique	Aide terrain
Joanne Paris, adjointe administrative	Révision linguistique et édition du rapport

Préparé par :



Nadine Marois

Nadine Marois
Biologiste, B. Sc.

Portée et limitations

Le présent document doit être utilisé aux fins pour lesquelles il a été élaboré. Il est destiné exclusivement au client pour qui il a été réalisé et est réservé à l'usage exclusif de son destinataire. Tout usage par un tiers sans consentement est formellement interdit.

Le présent document a été réalisé avec les données recueillies sur le terrain et les informations disponibles sur les différents éléments étudiés en date du présent rapport. Les analyses techniques basées sur l'interprétation des divers articles de loi et des règlements en vigueur ne sont pas et ne doivent, en aucun temps, être considérées comme un avis juridique ou se substituer à un tel avis.

Les cartes portant le logo de Uanan Experts Conseils sont le résultat d'une compilation de l'information de bases de données publiques et des données d'inventaire récoltées sur le terrain. Elles n'ont pas été préparées par un arpenteur-géomètre et ne doivent pas être considérées comme telles. Uanan Experts Conseils ne se tient pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente au moment de réaliser le mandat.

Les analyses développées au sein de ce document sont présentées à titre indicatif seulement et la décision finale concernant les différentes modalités d'intervention et les zones officielles de protection sont du ressort du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC) et/ou des autres ministères et organismes gouvernementaux (provincial, fédéral) ou de la municipalité concernée.

Par conséquent, Uanan Experts Conseils ne saurait être tenu responsable des interventions entreprises sur le milieu avant l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, ni pour d'éventuels dommages subis par un tiers résultant d'une décision prise ou basée sur ce rapport. Uanan Experts Conseils n'a aucun lien avec le client, ni aucun intérêt dans la propriété à l'étude. Uanan Experts Conseils s'assure de l'intégrité du travail réalisé en évitant toutes situations de conflit d'intérêts.

Référence à citer

Uanan Experts Conseils. 2021. Autorisation de défrichage 2021 - Rapport d'activités. Rapport du projet 21-0454. 16 pages + annexes.

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Mandat et objectif	1
1.2	Zone d'étude	2
2	Méthodologie.....	3
2.1	Période d'échantillonnage	3
2.2	Engins de pêche.....	3
2.3	Capture d'alevins.....	3
2.4	Capture de tacons	3
2.5	Conditions hydrologiques de la rivière Romaine	4
3	Résultats	5
3.1	Effort de pêche.....	5
3.2	Résultats de capture	5
4	Conclusion	16

Liste des cartes

Carte 1.	Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021	10
Carte 2.	Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021	11
Carte 3.	Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021	12
Carte 4.	Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021	13
Carte 5.	Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021	14
Carte 6.	Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021	15

Liste des photos

Photo 1.	Poissons capturés dans un coup de seine	6
----------	---	---

Liste des tableaux

Tableau 1.	Dénombrement des saumons atlantiques (alevins et tacons) par station de pêche, automne 2021	7
------------	---	---

Liste des annexes

Annexe 1 Permis SEG et permis de transport	A
--	---

1 Introduction

1.1 Mandat et objectif

En partenariat avec Hydro-Québec et la Société saumon de la rivière Romaine (SSRR), l'objectif du présent mandat est de développer des approches innovantes de production en pisciculture, d'ensemencement et de suivi pour la restauration des populations du saumon atlantique dans le contexte des travaux d'aménagement d'ouvrages hydro-électriques sur la rivière Romaine. Ces approches seront appliquées dans le but d'augmenter l'abondance tout en respectant l'intégrité génétique et écologique des populations naturelles. Compte tenu de la durée du cycle vital du saumon et de la somme de travail requis pour l'atteinte des objectifs spécifiques, le projet proposé devra obligatoirement se dérouler sur une période de cinq (5) ans. Trois objectifs spécifiques sont visés :

- Mettre au point et appliquer un protocole de reproduction captive adapté aux particularités de la rivière Romaine et de son tributaire principal (rivière Puyjalon) respectant des critères génétiques rigoureux et documenter l'effet de la population d'origine sur la performance des géniteurs produits en pisciculture en termes de survie, de croissance, d'âge à la reproduction et de fécondité.
- Comparer la performance en termes de croissance, de survie et d'effet sur les phénotypes de deux types de production en fonction des habitats d'ensemencement. La performance des poissons ensemencés sera comparée à celle des poissons nés en rivière et ce, à quatre (4) stades de vie (alevins, tacons, saumoneaux, adultes) et pour chacune des deux rivières afin de documenter les facteurs génétiques et environnementaux pouvant affecter la performance des poissons ensemencés.
- Caractériser la différenciation génomique sur l'ensemble du génome des saumons des rivières Romaine et Puyjalon. Pour les deux populations, l'impact de la production en captivité sur la variation épigénétique sera documentée et comparée à celle des jeunes saumons nés en nature.

Les travaux de terrain réalisés à l'automne 2021 visaient plus particulièrement le deuxième objectif et le stade alevin. Ainsi, des échantillons d'alevins en fin de saison de croissance (septembre ou octobre an 0) devaient être prélevés pour déterminer la proportion et les caractéristiques de taille de jeunes saumons sauvages versus ceux ensemencés et la différence de croissance (différence des moyennes de taille à l'ensemencement versus à la capture) des alevins issus de deux modes d'incubation (station piscicole d'Havre-Saint-Pierre et le Laboratoire de Recherche en Sciences Aquatiques de l'Université Laval (LARSA)). Le nombre de poissons visés était de 200 alevins par rivière.

Dans la mesure du possible, les alevins devaient être récoltés dans les secteurs où il y a eu des ensemencements au printemps 2021, soit les secteurs amont et aval de la rivière Puyjalon ainsi que les secteurs amont, central et aval de la rivière Romaine.

Par ailleurs, à l'instar des dernières années, la Société saumon de la rivière Romaine (SSRR) souhaite renouveler son stock de géniteurs afin d'assurer la pérennité de la production d'alevins de saumon atlantique à ensemercer dans la rivière Romaine pour les années à venir. Ainsi, le présent mandat visait également la capture de 200 tacons (1+) dans la rivière Romaine à l'automne 2021. Contrairement à 2020, le mandat 2021 visait exclusivement la capture de tacons en provenance de la rivière Romaine. Les tacons capturés dans la rivière Puyjalon étaient aussitôt remis à l'eau.

1.2 Zone d'étude

La zone d'étude visée par le mandat comprend les rivières Romaine et Puyjalon. Plus précisément, entre le PK 3 et le PK 51 de la rivière Romaine et entre le PK 0 et le PK 36 de la rivière Puyjalon.

Les permis SEG et les permis de transport permettant la réalisation de ce projet sont présentés à l'annexe 1.

2 Méthodologie

2.1 Période d'échantillonnage

Les travaux de capture se sont déroulés du 4 au 9 septembre 2021. Les agents du Service de la protection de la faune (SPF) de Havre-Saint-Pierre (418-538-2703) ont été contactés au début des travaux.

2.2 Engins de pêche

Les engins de pêche utilisés sont la seine de rivage et la pêche électrique. La description de chacun de ces engins est la suivante :

- Seine de rivage d'une longueur de 23 m et d'une hauteur de 1,6 m munie d'une poche d'environ 1 m x 1 m;
- Pêcheuse électrique LR24 de marque Smith-Root.

Les coups de seine ont tous été donnés en utilisant une embarcation. L'une des extrémités du filet était attachée à l'embarcation qui circulait plus au large et l'autre extrémité était tirée par une personne qui marchait en rive.

2.3 Capture d'alevins

Les alevins capturés ont rapidement été euthanasiés selon un protocole soumis et approuvé (certificat de bons soins aux animaux 2019-0191, VRR-17-049) avec du MS-222. Puis, ils ont été mesurés et pesés pour ensuite être conservés individuellement dans des tubes avec RNAlater (tampon salé).

Le transport des alevins récoltés de Havre-Saint-Pierre jusqu'au laboratoire du Dr Louis Bernatchez à l'Université Laval a été effectué par la route. Le permis 2021-08-26-062-09-S-P a préalablement été émis pour la réalisation de ces travaux.

2.4 Capture de tacons

Les tacons capturés dans la rivière Romaine ont été conservés vivants dans une glacière de styromousse où l'eau était fréquemment renouvelée jusqu'à leur transfert dans un des bassins d'eau à la station piscicole d'Havre-Saint-Pierre. Le permis 2021-08-16-055-09-G-P a préalablement été émis à cet effet.

Ils ont ensuite été acheminés au LARSA à Québec par avion. Le permis de transport 12-1688 a préalablement été émis pour cette activité. En date du 10 septembre 2021, l'ensemble des tacons envoyés étaient toujours vivants et en bonne santé au LARSA.

2.5 Conditions hydrologiques de la rivière Romaine

Durant toute la durée de la campagne de terrain, le débit déversé au barrage RO-1 a varié quotidiennement entre 202 et 407 m³/s. À la station hydrométrique RPUY0680 de la Puyjalon, le débit de la rivière au moment des travaux a varié entre 27,355 m³/s (4 septembre 2021) et 59,413 m³/s (7 septembre 2021).

3 Résultats

3.1 Effort de pêche

Au total, un effort de 70 coups de seine et de plus de 9 056 secondes (soit près de 2,5 heures) de pêche électrique a été réalisé pour capturer les alevins et les tacons à l'automne 2021.

3.2 Résultats de capture

Le tableau 1 présente les résultats de capture par station d'échantillonnage. L'espèce d'intérêt, soit le saumon atlantique, a été dénombrée à chacune des stations de pêche en fonction de son stade de vie (alevin ou tacon).

Les autres espèces de poissons capturés, soit l'épinoche sp., le ménomini rond, le meunier noir, le naseux des rapides, l'omble de fontaine et la ouitouche, n'ont toutefois pas été dénombrées (photo 1). Tous les poissons, autres que les alevins et les tacons de saumon en provenance de la rivière Romaine, ont été remis à l'eau à leur lieu de capture.

Un total de 182 alevins (158 capturés dans la rivière Romaine et 24 capturés dans la rivière Puyjalon) et de 98 tacons provenant de la rivière Romaine ont été capturés au moyen de la seine de rivage et de la pêche électrique (tableau 1).



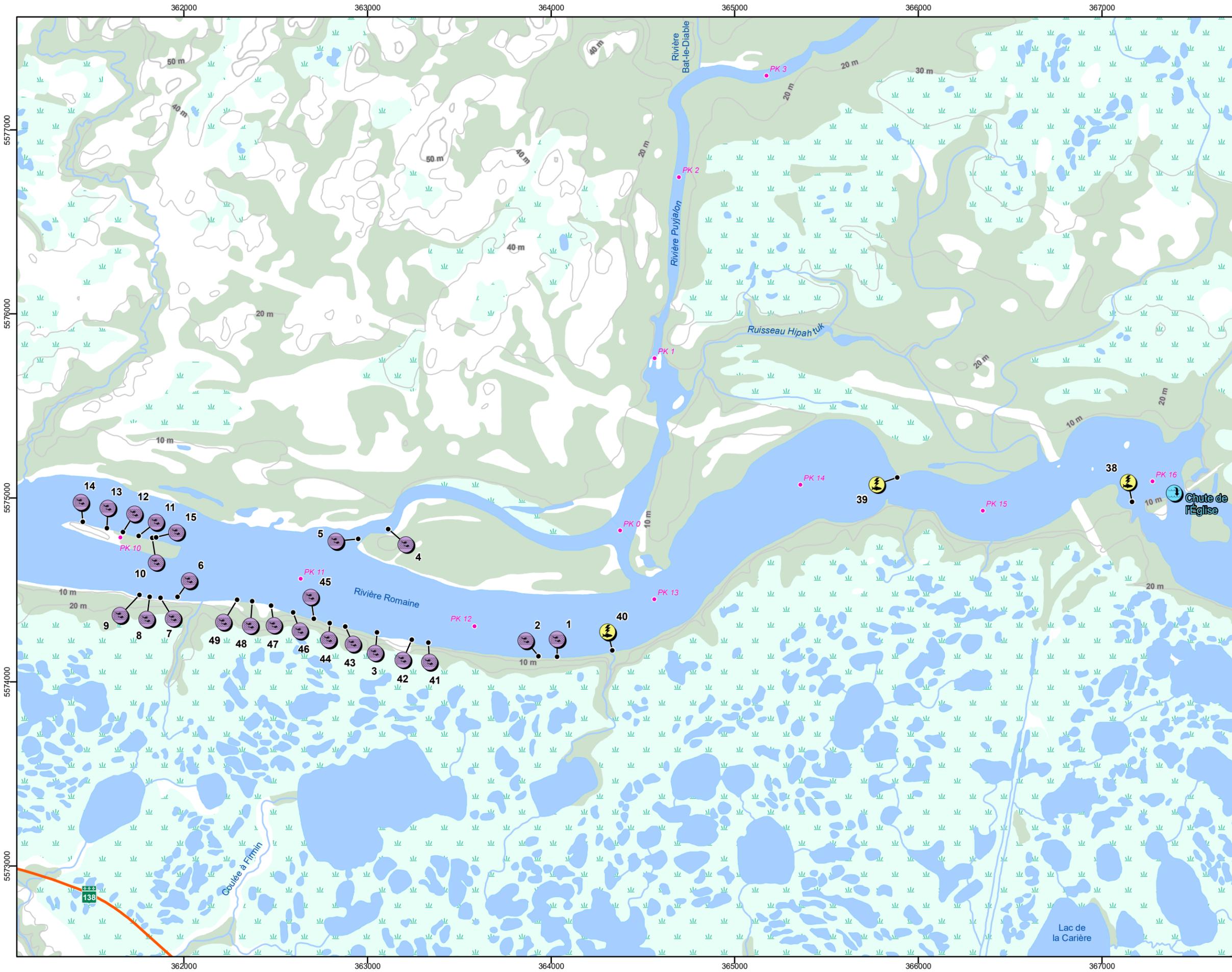
Photo 1. Poissons capturés dans un coup de seine

Tableau 1. Dénombrement des saumons atlantiques (alevins et tacons) par station de pêche, auto  le 2021

Station	Date	Rivière	Secteur	Engin	Coordonnées GSP Début		Coordonnées GSP Fin		Capture alevin	Capture tacon
					Latitude	Longitude	Latitude	Longitude		
1	4 sept 2021	Romaine	Aval	Seine	50,301321	-63,668043	50,301327	-63,669003	2	0
2		Romaine	Aval	Seine	50,301327	-63,669003	50,301405	-63,670902	0	0
3		Romaine	Aval	Seine	50,302555	-63,681997	50,302654	-63,682544	0	0
4		Puyjalon	Aval	Seine	50,307767	-63,680818	50,307559	-63,681851	0	0
5		Puyjalon	Aval	Seine	50,307397	-63,683191	50,306969	-63,68408	0	2
6		Romaine	Aval	Seine	50,304509	-63,696634	50,304385	-63,698367	2	0
7		Romaine	Aval	Seine	50,304385	-63,698367	50,304426	-63,699229	0	0
8		Romaine	Aval	Seine	50,304426	-63,699229	50,304525	-63,700037	0	1
9		Romaine	Aval	Seine	50,304525	-63,700037	50,304622	-63,700792	0	1
10		Romaine	Aval	Seine	50,307306	-63,69901	50,307381	-63,699773	0	1
11		Romaine	Aval	Seine	50,307381	-63,699773	50,307536	-63,701086	0	4
12		Romaine	Aval	Seine	50,307536	-63,701086	50,307741	-63,702171	1	2
13		Romaine	Aval	Seine	50,307741	-63,702171	50,307942	-63,703535	4	1
14		Romaine	Aval	Seine	50,307942	-63,703535	50,308219	-63,705774	0	0
15		Romaine	Aval	Seine	50,307347	-63,698362	50,307415	-63,699833	1	6
16	5 sept 2021	Romaine	Amont	Pêche électrique	50,382035	-63,266063	0	0	0	0
17		Romaine	Amont	Seine	50,349278	-63,277558	50,348742	-63,278232	1	0
18		Romaine	Amont	Seine	50,348742	-63,278232	50,348054	-63,278909	0	0
19		Romaine	Amont	Seine	50,348054	-63,278909	50,347445	-63,279624	0	0
20		Romaine	Amont	Seine	50,347445	-63,279624	50,346979	-63,28012	0	0
21		Romaine	Amont	Pêche électrique	50,315382	-63,299798	0	0	0	0
22		Romaine	Amont	Pêche électrique	50,315547	-63,307862	0	0	2	0
23		Romaine	Amont	Seine	50,316269	-63,314841	50,315814	-63,315851	2	0
24		Romaine	Amont	Seine	50,315814	-63,315851	50,315564	-63,316661	1	0
25		Romaine	Amont	Seine	50,315564	-63,316661	50,31526	-63,317499	1	0
26		Romaine	Amont	Seine	50,31526	-63,317499	50,315	-63,318085	0	1
27		Romaine	Amont	Seine	50,315	-63,318085	50,314625	-63,318829	1	0

Station	Date	Rivière	Secteur	Engin	Coordonnées GSP Début		Coordonnées GSP Fin		Capture alevin	Capture tacon
					Latitude	Longitude	Latitude	Longitude		
28	6 sept 2021	Romaine	Amont	Seine	50,314625	-63,318829	50,314261	-63,319668	0	0
29		Romaine	Amont	Seine	50,314261	-63,319668	50,313854	-63,320489	0	0
30		Romaine	Amont	Seine	50,313854	-63,320489	50,312969	-63,322756	0	2
31		Romaine	Amont	Seine	50,312969	-63,322756	50,312345	-63,325222	0	0
32		Romaine	Amont	Seine	50,312457	-63,347804	50,312527	-63,348931	0	1
33		Romaine	Amont	Seine	50,312527	-63,348931	50,312644	-63,350093	1	0
34		Romaine	Amont	Seine	50,312644	-63,350093	50,312888	-63,351604	2	8
35		Romaine	Amont	Seine	50,312888	-63,351604	50,312977	-63,352355	0	1
36		Romaine	Amont	Seine	50,312977	-63,352355	50,312963	-63,353523	0	0
37		Romaine	Amont	Seine	50,312963	-63,353523	50,312718	-63,354697	3	1
38		6 sept 2021	Romaine	Aval	Pêche électrique	50,308588	-63,624432	0	0	5
39	Romaine		Aval	Pêche électrique	50,30989	-63,642365	0	0	0	0
40	Romaine		Aval	Pêche électrique	50,301616	-63,664295	0	0	3	0
41	Romaine		Aval	Seine	50,302006	-63,677603	50,302166	-63,679103	2	1
42	Romaine		Aval	Seine	50,302166	-63,679103	50,30234	-63,680162	1	3
43	Romaine		Aval	Seine	50,302847	-63,684082	50,303005	-63,685343	2	1
44	Romaine		Aval	Seine	50,303005	-63,685343	50,303183	-63,686454	0	2
45	Romaine		Aval	Seine	50,303183	-63,686454	50,303478	-63,687759	1	7
46	Romaine		Aval	Seine	50,303478	-63,687759	50,303794	-63,689599	7	15
47	Romaine		Aval	Seine	50,303794	-63,689599	50,304152	-63,691105	6	12
48	Romaine		Aval	Seine	50,304152	-63,691105	50,304232	-63,692485	8	3
49	Romaine	Aval	Seine	50,304232	-63,692485	50,304345	-63,693416	1	6	
50	7 sept 2021	Romaine	Amont	Pêche électrique	50,364746	-63,268429	0	0	2	0
51		Romaine	Amont	Seine	50,349457	-63,273151	50,348766	-63,273731	0	1
52		Romaine	Amont	Seine	50,348766	-63,273731	50,347511	-63,274781	0	
53		Romaine	Amont	Seine	50,346979	-63,28012	50,346051	-63,281081	3	1
54		Romaine	Amont	Seine	50,346051	-63,281081	50,345321	-63,281808	0	2
55		Romaine	Amont	Seine	50,319437	-63,289659	50,318901	-63,289874	0	1
56		Romaine	Amont	Seine	50,318901	-63,289874	50,317887	-63,290452	0	0

Station	Date	Rivière	Secteur	Engin	Coordonnées GSP Début		Coordonnées GSP Fin		Capture alevin	Capture tacon
					Latitude	Longitude	Latitude	Longitude		
57	8 sept 2021	Romaine	Amont	Seine	50,317887	-63,290452	50,317354	-63,290922	0	0
58		Romaine	Amont	Seine	50,312113	-63,328571	50,312298	-63,330009	0	0
59		Romaine	Amont	Seine	50,312298	-63,330009	50,311895	-63,340825	0	0
60		Romaine	Amont	Seine	50,311895	-63,340825	50,311792	-63,342183	0	0
61		Romaine	Amont	Seine	50,311792	-63,342183	50,311983	-63,342972	1	0
62		Romaine	Amont	Seine	50,311983	-63,342972	50,312038	-63,344197	0	0
63		Romaine	Amont	Seine	50,312038	-63,344197	50,312266	-63,345726	0	1
64		Puyjalon	Amont	Pêche électrique	50,470824	-63,466478	0	0	10	8
65		Puyjalon	Amont	Pêche électrique	50,425888	-63,454466	0	0	6	5
66		Puyjalon	Amont	Pêche électrique	50,40167	-63,432188	0	0	1	0
67		Puyjalon	Amont	Pêche électrique	50,40144	-63,433238	0	0	3	5
68		Romaine	Centre	Seine	50,325473	-63,380156	50,325011	-63,381159	0	0
69		Romaine	Centre	Seine	50,322443	-63,400009	50,321937	-63,400979	0	0
70		Romaine	Centre	Seine	50,31288	-63,425953	50,312766	-63,426863	8	0
71	Romaine	Centre	Seine	50,312766	-63,426863	50,312321	-63,428887	2	0	
72	Romaine	Centre	Seine	50,312249	-63,4299	50,312204	-63,431253	1	0	
73	Romaine	Centre	Seine	50,318859	-63,440796	50,319489	-63,441615	24	0	
74	Romaine	Centre	Seine	50,321293	-63,454653	50,32094	-63,455642	4	3	
75	Puyjalon	Amont	Pêche électrique	50,412538	-63,441753	0	0	4	1	
76	Romaine	Centre	Seine	50,320885	-63,455821	50,320442	-63,456903	6	1	
77	Romaine	Centre	Seine	50,320442	-63,456903	50,320029	-63,457741	6	1	
78	Romaine	Centre	Seine	50,320029	-63,457741	50,3196	-63,458609	14	3	
79	Romaine	Centre	Seine	50,3196	-63,458609	50,319	-63,459792	6	0	
80	Romaine	Centre	Seine	50,319	-63,459792	50,318464	-63,461272	0	0	
81	Romaine	Centre	Seine	50,318464	-63,461272	50,317905	-63,462216	3	0	
82	Romaine	Centre	Seine	50,317905	-63,462216	50,317323	-63,462929	18	0	
Total									182	116

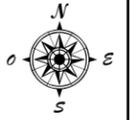


Programme de restauration de la rivière Romaine
Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021

Sources
 BDQ, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2021

Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 0344_nu_c1ac6_pecheTacon2021_211012.mxd

Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83



Carte 1

Octobre 2021



Hydrographie

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- PK 1 Point kilométrique de rivière
- Chute

Stations de capture

- Pêche électrique
- Pêche à la seine de rivage

Végétation

- Milieu boisé
- Milieu humide

Réseau routier

- Route nationale 138
- Chemin

Infrastructure

- Centrale

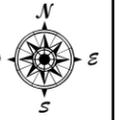
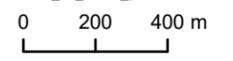


Programme de restauration de la rivière Romaine

Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021

Sources
 BDTQ, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2021

Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 0344_nu_c1ac6_pecheTacon2021_211012.mxd



Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83

Carte 2

Octobre 2021

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tahetshiaianishkat kanenitamuakaniht anitshenat tshé taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



Hydrographie

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- PK 1
- Chute

Stations de capture

- Pêche électrique
- Pêche à la seine de rivage

Végétation

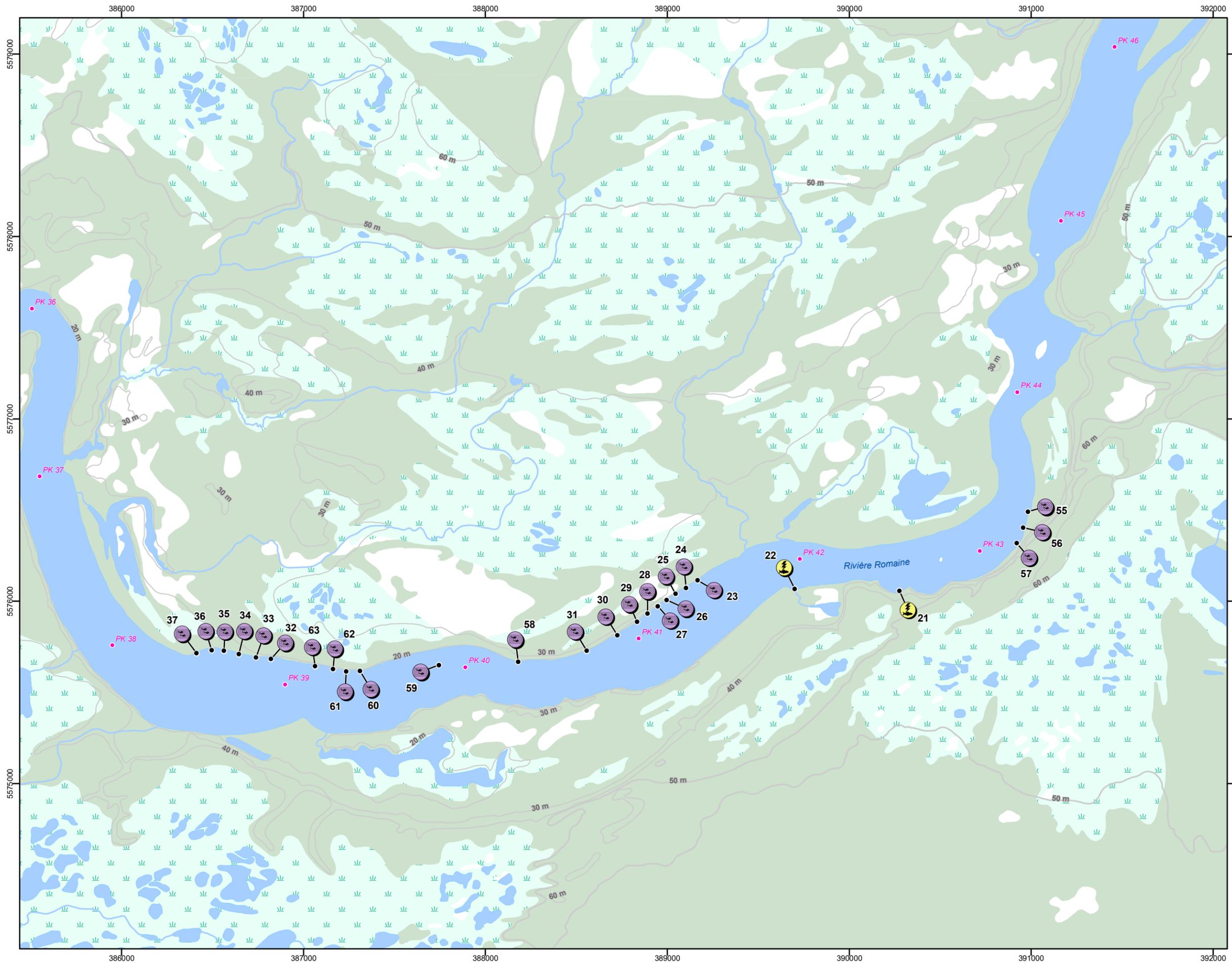
- Milieu boisé
- Milieu humide

Réseau routier

- Route nationale 138
- Chemin

Infrastructure

- Centrale

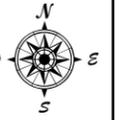
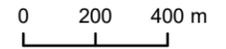


Programme de restauration de la rivière Romaine

Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021

Sources
 BDTQ, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2021

Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 0344_nu_c1ac6_pecheTacon2021_211012.mxd



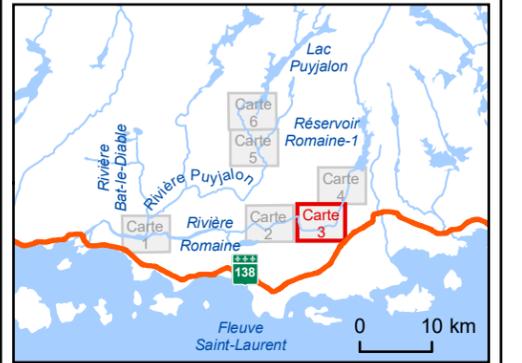
Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83

Carte 3

Octobre 2021

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tahetshiaaniishkat kanenitamuakanit anitshenat tahe taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



Hydrographie

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- PK 1
- Chute

Stations de capture

- Pêche électrique
- Pêche à la seine de rivage

Végétation

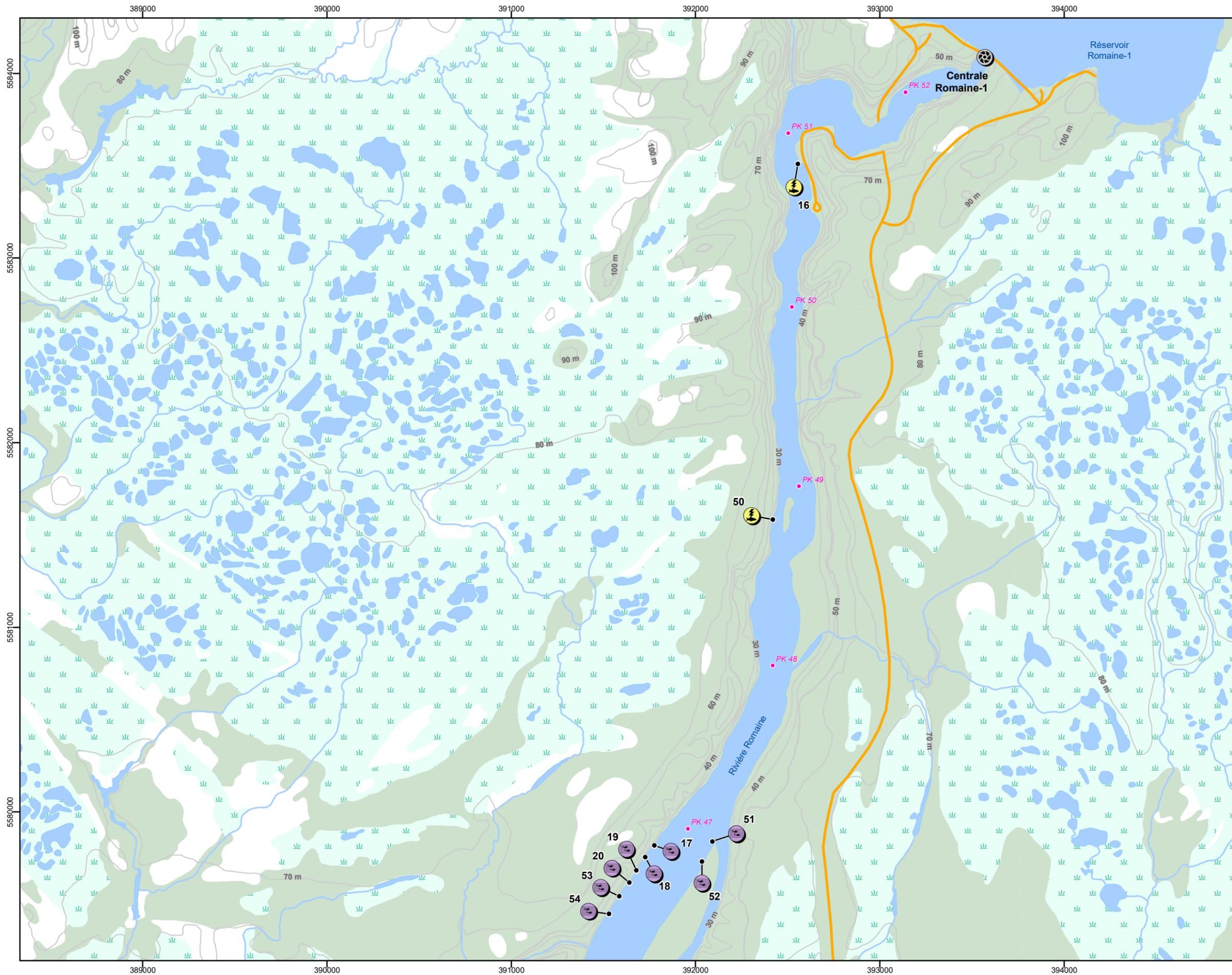
- Milieu boisé
- Milieu humide

Réseau routier

- Route nationale 138
- Chemin

Infrastructure

- Centrale

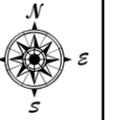
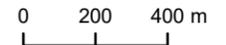


Programme de restauration de la rivière Romaine

Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021

Sources
 BDTQ, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2021

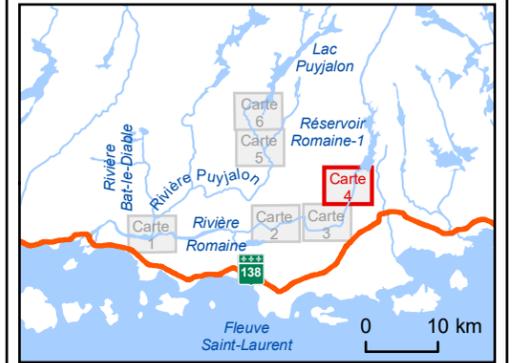
Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 0344_nu_c1ac6_pecheTacon2021_211012.mxd



Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83

Carte 4

Octobre 2021



Hydrographie

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- PK 1
- Chute

Stations de capture

- Pêche électrique
- Pêche à la seine de rivage

Végétation

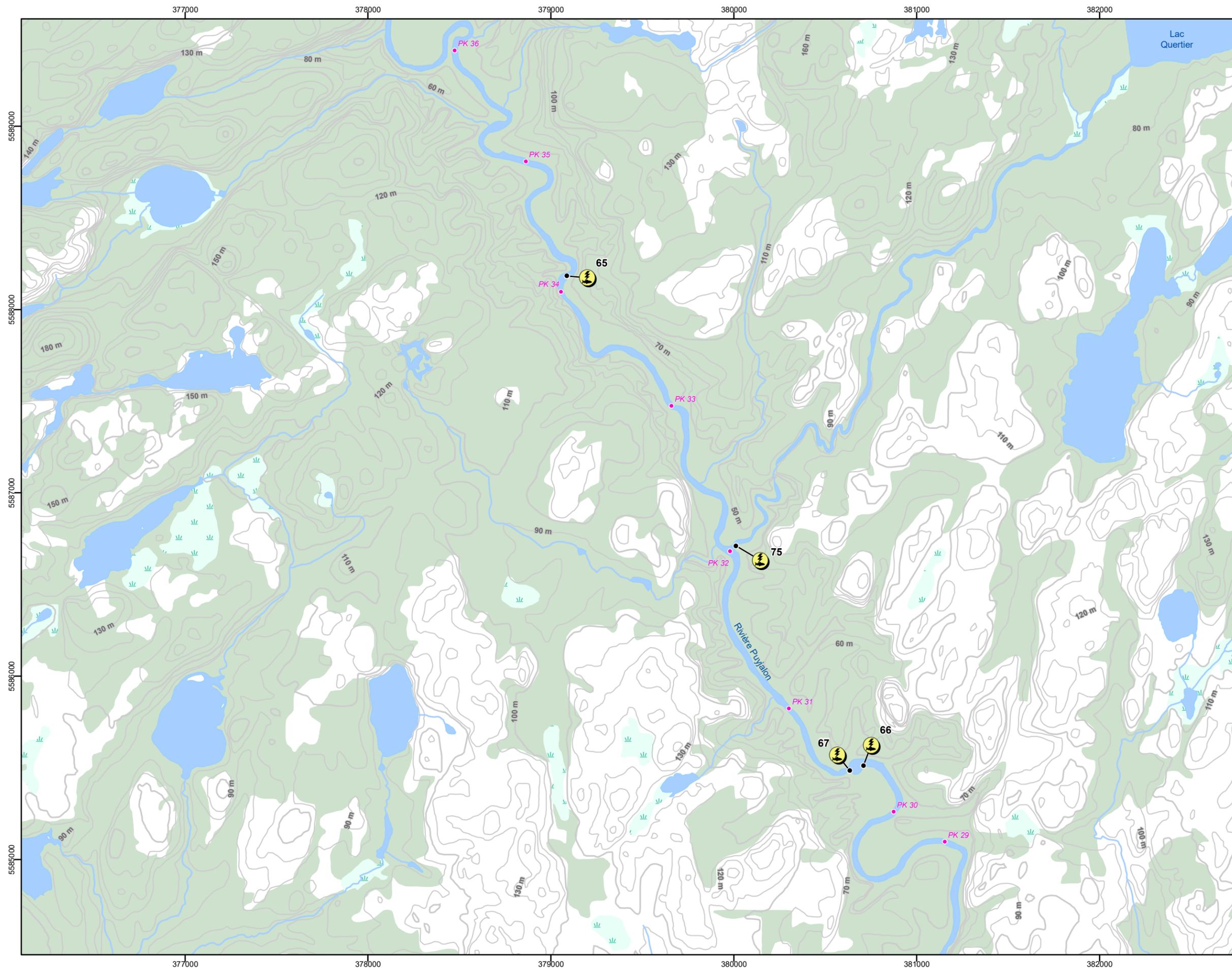
- Milieu boisé
- Milieu humide

Réseau routier

- Route nationale 138
- Chemin

Infrastructure

- Centrale



Programme de restauration de la rivière Romaine

Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021

Sources
 BDTQ, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2021

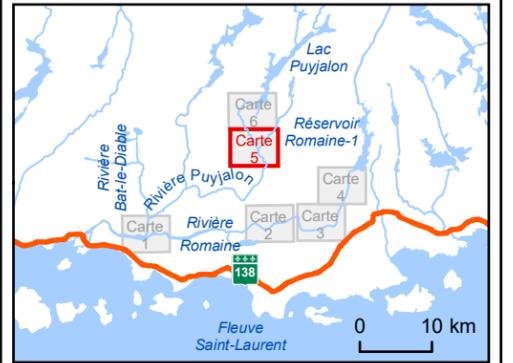
Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 0344_nu_c1ac6_pecheTacon2021_211012.mxd

Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83 **Carte 5**

Octobre 2021

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tahetshiaianishkat kanenitamuakanihit anishenat tahe taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



Hydrographie

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- PK 1
- Chute

Stations de capture

- Pêche électrique
- Pêche à la seine de rivage

Végétation

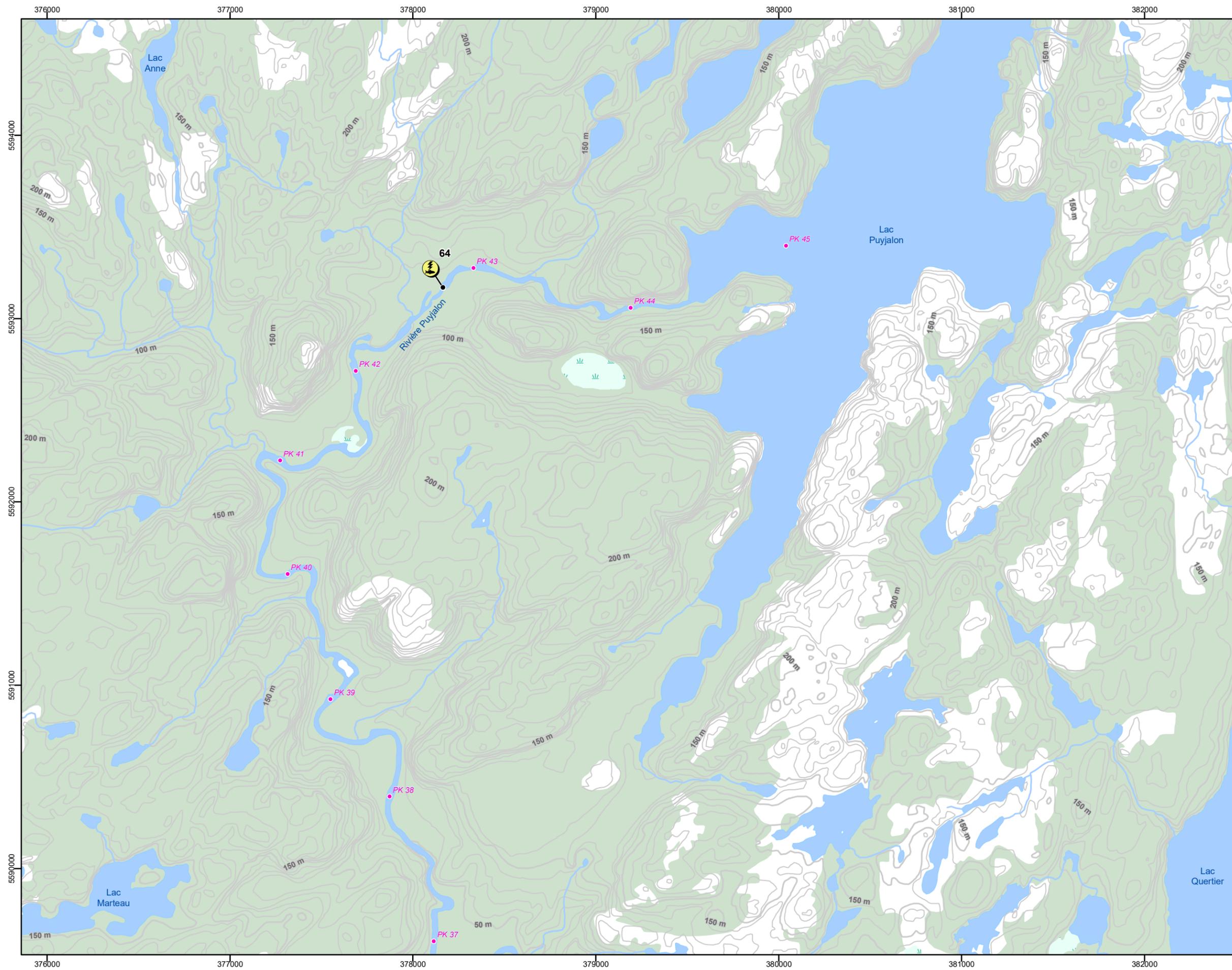
- Milieu boisé
- Milieu humide

Réseau routier

- Route nationale 138
- Chemin

Infrastructure

- Centrale



Programme de restauration de la rivière Romaine

Stations de capture d'alevins et de tacons, automne 2021

Sources
 BDTQ, 1/20 000, MRNF, Québec, 2012
 BDGA 1/1 000 000, MRN Québec, 2010
 Réseau routier, Adresse Québec, 2020-09
 Inventaire, Uanan, 2021

Cartographie : Groupe Conseil Nutshimit-Nippour Inc.
 Fichier : 0344_nu_c1ac6_pecheTacon2021_211012.mxd

Projection : MTM fuseau 5 CSRS, NAD83 **Carte 6**

Octobre 2021

SOCIÉTÉ SAUMON DE LA RIVIÈRE ROMAINE
 Mission Régénération
 Tahetshianishkat kanenitamuakanit anitshenat tahe taht

UANAN
 EXPERTS CONSEILS



Hydrographie

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- PK 1 Point kilométrique de rivière
- Chute

Stations de capture

- Pêche électrique
- Pêche à la seine de rivage

Végétation

- Milieu boisé
- Milieu humide

Réseau routier

- Route nationale 138
- Chemin

Infrastructure

- Centrale

4 Conclusion

À l'automne 2021, les objectifs du présent projet étaient de capturer 400 alevins répartis équitablement entre les rivières Romaine et Puyjalon et entre leurs différents secteurs, de même que 200 tacons en provenance de la rivière Romaine. Les tacons capturés dans la rivière Puyjalon ont été remis à l'eau à leur lieu de capture. Dans les deux cas, les objectifs fixés en 2021 n'ont pas été atteints mais mentionnons que l'année 2021 fût la meilleure année de capture dans la rivière Romaine depuis que Uanan Experts Conseils exécute ce mandat.

Les problématiques rencontrées en 2021 sont principalement axées sur les conditions météorologiques, notamment les grands vents et les fortes pluies annoncées pendant la période d'utilisation de l'hélicoptère, ce qui a fait en sorte que les efforts d'échantillonnage dans la rivière Puyjalon ont été grandement affectés. La rivière Puyjalon étant une rivière étroite coulant au fond d'une vallée, les bourrasques importantes de vent rencontrées entre les 6 et 9 septembre 2021 ont rendu son accès particulièrement difficile et peu sécuritaire en hélicoptère. Comme cette partie de la rivière n'est pas accessible outre que par la voie aérienne, l'équipe de Uanan Experts Conseils a été forcée de réduire les efforts d'échantillonnage dans ce secteur. Afin de maximiser l'utilisation de l'hélicoptère, l'équipe s'est plutôt concentrée à échantillonner le secteur centre de la rivière Romaine qui est également difficile d'accès outre que par les voies aériennes. Ce dernier secteur est large et présente de vastes plages où l'hélicoptère peut se poser sans être indisposé par les grands vents. Quant au secteur aval de la rivière Puyjalon, de par sa proximité immédiate avec la rivière Romaine, la clarté de l'eau a été affectée par les fluctuations quotidiennes du niveau d'eau qu'a subi la rivière Romaine pendant toute la période des travaux et donc l'anode de la pêcheuse électrique n'était pas visible dans plus de 15 cm d'eau. La pêche électrique était donc impraticable et comme les berges de ce secteur sont profondes et encombrées de débris ligneux, il n'était pas non plus possible d'utiliser la seine de rivage comme moyen de capture. Les raisons susmentionnées expliquent le faible nombre de captures d'alevins dans la rivière Puyjalon. Néanmoins, les captures d'alevins et de tacons dans les secteurs aval et centre de la rivière Romaine ont dépassées les attentes de l'équipe. Jusqu'à 24 alevins et 15 tacons ont été capturés dans un seul coup de seine, ce qui n'avait jamais été vu auparavant.

À la lumière des observations et des résultats obtenus lors des travaux en 2021, il a été démontré que la seine de rivage est un bon moyen de capture pour les alevins et les tacons de saumon atlantique et que l'utilisation de cette technique avec une embarcation peut s'avérer très efficace. Toutefois, pour rencontrer les objectifs fixés il faudrait augmenter la période des travaux et prioriser l'échantillonnage des sites accessibles uniquement par hélicoptère lorsque les conditions météorologiques sont favorables.

Annexe 1

Permis SEG et permis de transport

Titulaire	Est autorisé à :
Richard Yves (SSRR)	Transporter <input checked="" type="checkbox"/> Ensemencer <input type="checkbox"/>

Espèce(s) de poissons	Nombre (total)	Taille	Marquage
Saumon atlantique	200	Tacon 1+	<input type="checkbox"/>

Date prévue, du 2021-09-01 au 2021-09-25	Dans l'endroit ci-après décrit :
--	---

Nom du plan d'eau	
Laboratoire de Recherche en Sciences Aquatiques	
Lot	Rang ou concession
	1030, avenue de la Médecine (Université Laval)
Canton ou paroisse	Territoire sous gestion
Secteur Ste-Foy	
Municipalité	Municipalité régionale de comté
Québec	Communauté-Urbaine-De-Québec
Coordonnées géographiques : X (longitude)	Y (latitude)
Projection : Géographique <input type="checkbox"/>	Lambert <input type="checkbox"/>
UTM <input type="checkbox"/>	MTM <input type="checkbox"/>
Datum : NAD 27 <input type="checkbox"/>	NAD 83 : <input type="checkbox"/>

Nom de l'acquéreur	Téléphone de l'acquéreur
Richard Yves (SSRR)	(418) 847-9191
Adresse postale de l'acquéreur	Municipalité de l'acquéreur
3137, rue Laberge	Québec

Nom du pisciculteur	
Société Saumon de la Rivière Romaine (SSRR)	
Nom de l'établissement piscicole	
Station piscicole Société Saumon rivière Romaine	
Adresse postale de l'emplacement piscicole	Numéro de permis
Havre-Saint-Pierre	

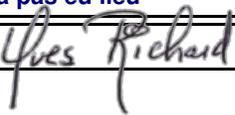
Émis par	Signature	Date	Ce permis expire le
Carrier Anabel		2021-08-09	2021-09-25

Condition(s) d'émission

Renseignements à être transmis par le titulaire ou son mandataire (pisciculteur, transporteur)

12 - 1688 (8400, avenue Sous-le-Vent, Charny, G6X 3S9, télécopieur: 832-1827) (au plus tard à la date d'expiration du permis)

Espèce(s) de poissons	Date de livraison			Date de livraison			Date de livraison		
	Nombre	Taille	Marquage	Nombre	Taille	Marquage	Nombre	Taille	Marquage
Le transport :	<input type="checkbox"/> n'a pas eu lieu								

Signature du titulaire		Date	26 août 2021
-------------------------------	---	-------------	--------------

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
21	08	16	055	09	G	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2021	08	30	AU	2021	09	25

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire					
Monsieur Yves Richard Société saumon de la rivière Romaine (SSRR) 3137, rue Laberge Québec (Québec) G1X 4B5						
Encadrement par un comité de protection des animaux						
Protocole normalisé de fonctionnement (PNF)				Certificat de bons soins aux animaux (CBSA), si applicable		
# PNF		Nom du CPA : CPAUL		Année : 2021		# 783

2	Personne(s) supervisée(s) par le titulaire		
	Nom	Statut ou qualification	Téléphone
Voir annexe			

3	Autorisation
Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du Règlement de pêche du Québec, le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2 à capturer des poissons, à les garder en captivité puis à les transporter vers la station d'élevage de la rivière Romaine dans le but d'assurer le maintien de la diversité génétique des reproducteurs en élevage au Laboratoire de recherche en sciences aquatiques (LARSA) de l'Université Laval, et ce, aux conditions suivantes.	

4	Localisation des lieux de capture			
Endroits de capture : Rivière Romaine, Rivière Puyjalon et leurs tributaires				
	Plans d'eau	Coordonnées géographiques	Plans d'eau	Coordonnées géographiques
	Rivière Romaine (embouchure)	50°18'38" N; 63°47'10" O	Rivière Puyjalon (embouchure)	50°18'25" N, 63°41'00" O

5	Spécimens			
	Espèces visées	Quantité maximale		Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
		Mort	Vivant	
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)		200	Tacons (1+)

6	Modes de capture des / animaux / poissons			
	Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications
	Seine de rivage	Avec poche	2	
	Engin de pêche à l'électricité	Portatif Smith-Root	1	

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
L'effort de capture avec les engins autorisés à la section 6 devra être réalisé entre le 30 août et le 15 septembre.	
Un maximum de 200 tacons pourront être capturés, puis transportés jusqu'à la station d'élevage de la rivière Romaine où ils pourront y être gardés en captivité pour une période maximale de 24 jours avant d'être transportés vers le LARSA.	
Les autres poissons capturés devront être remis à l'eau à l'endroit de leur capture, sauf les spécimens retrouvés en très mauvaise condition qui pourront être euthanasiés par coup à la tête suivi de dislocation cervicale. Les spécimens morts, le cas échéant, seront acheminés vers un site approprié, permettant au titulaire de les éliminer de façon conforme aux règles environnementales.	
Le transport des spécimens de la station d'élevage de la rivière Romaine vers le LARSA est autorisé par le permis de transport délivré par la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale 12-1688.	
Les opérations devront être réalisées conformément au Certificat de bons soins aux animaux émis par l'Université Laval (CPAUL approuvé Numéro de projet 2021-783, VRR-21-783, Chercheur Louis Bernatchez).	

8	Autres conditions à respecter
Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.	
Le titulaire et ses aides doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci) lorsqu'ils exercent des activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande.	
Un rapport écrit des activités doit être transmis avant le 15 octobre 2021 à l'attention de M^{me} Charlene Lavallée, directrice régionale par intérim, à l'adresse suivante :	
Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 456, avenue Arnaud, bureau 1.03 Sept-Îles (Québec) G4R 3B1	
Ou par courriel à : cote-nord.faune@mffp.gouv.qc.ca	

8	Autres conditions à respecter (suite)
<p>Ce rapport doit contenir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - date de capture; - carte localisant les stations de capture, incluant les coordonnées géographiques; - description du matériel et de la méthode de capture utilisés pour chaque station; - liste et nombre des spécimens capturés par espèce, par engin, par station; - données biologiques (longueur, masse, etc.) sur les espèces capturées; - toute autre information pertinent (captures accidentelles, anomalies, etc.) <p>Chaque engin de capture doit être identifié de façon lisible au nom du titulaire ou porter le numéro du présent permis. Dans le cas des engins submergés, l'identification doit être lisible sans qu'on ait besoin de retirer l'engin de l'eau.</p> <p>Les spécimens capturés demeurent la propriété du gouvernement du Québec et ils ne peuvent être vendus, donnés, échangés ou consommés sans le consentement écrit du Ministère.</p> <p>Les spécimens non visés ou capturés contrairement aux conditions du présent permis doivent, s'ils sont indemnes et vivants, être remis en liberté à l'endroit même de leur capture; s'ils sont blessés ou morts, le titulaire doit les déclarer à un agent de protection de la faune et, si ce dernier l'exige, les lui remettre pour confiscation.</p> <p>Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.</p>	

9	Fonctionnaire autorisé
Directrice régionale par intérim <i>Nicolas Gagné</i> par intérim	
CHARLÈNE LAVALLÉE Signature	
Téléphone : 418 964-8300, # 272 Télécopieur : 418 964-8680 Courriel : charlene.lavallee@mffp.gouv.qc.ca	
Date de délivrance Année / mois / jour 2021-08-16	


 Signature du titulaire

Annexe

UANAN		
Nom	Titre	Numéro de téléphone
Nadine Marois	Biologiste / Chargée de projet	418 805-9096
Pierre Desjardins	Aide technique	418 949-2132
Jean-Philippe Hervieux	Aide technique	418 949-2132
Keanu Nolin	Aide technique	418 949-2132
Moïse Alexis Napess Basile	Aide technique	418 949-2132
Athanasse Mestokosho Napess	Aide technique	418 949-2132
Nico Napess	Aide technique	418 949-2132
Robert Wapistan	Aide technique	418 949-2132
Nicolas Piétacho	Aide technique	418 949-2132
Antoine Josué Ishtapao	Aide technique	418 949-2132
Ronny Napess-Mestokosho	Aide technique	418 949-2132
Maxime Desjardins	Aide technique	418 949-2132
David Basile	Aide technique	418 949-2132

Le 16 août 2021

Monsieur Yves Richard
Société saumon de la rivière Romaine (SSRR)
3137, rue Laberge
Québec (Québec) G1X 4B5

Objet : Permis de gestion de la faune n° 21-08-16-055-09-G-P

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un permis de gestion de la faune qui vous est délivré afin de vous permettre de réaliser vos objectifs. Veuillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis (incluant la remise d'un rapport d'activités) peut entraîner pour vous et vos aides des poursuites judiciaires. Nous vous rappelons que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas, vous et vos aides, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable ni de respecter les consignes émises par le gouvernement du Québec visant à limiter au maximum la transmission du virus COVID-19. Le non-respect de ces directives est passible d'amendes.

Veuillez signer votre permis : celui-ci est personnel, il ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne. Vous devez le porter sur vous lorsque vous exercez les activités qui y sont prévues. Vous devez l'exhiber à un agent de protection de la faune qui vous en fait la demande. Vos aides doivent également porter sur eux une copie de ce permis lorsqu'ils sont en cours d'activité. Tout travail effectué en vertu de ce permis doit être fait sous votre supervision.

Avant le début des travaux, vous devez informer le Service de la protection de la faune (SPF) de Havre-Saint-Pierre, au numéro 418 538-2703. Vous devez également signaler au SPF tout événement important. De plus, pour accéder à un territoire particulier, vous devez aviser l'organisme responsable ou obtenir toutes les autorisations requises. Il en va de même pour accéder à une propriété privée. Pour toute demande d'information concernant votre permis, veuillez communiquer avec Mme Johanne Labonté au 418 964-8300, poste 264. Lors de toute communication concernant votre permis, veuillez indiquer le numéro apparaissant sur le permis.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice régionale par intérim,

Nicolas Gagné par intérim

CL/JL/tb

Charlène Lavallée

p. j.

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
21	08	26	062	09	S	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2021	08	30	AU	2021	09	15

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire					
Monsieur Yves Richard Société saumon de la rivière Romaine (SSRR) 3137, rue Laberge Québec (Québec) G1X 4B5						
Encadrement par un comité de protection des animaux						
Protocole normalisé de fonctionnement (PNF)				Certificat de bons soins aux animaux (CBSA) si applicable		
# PNF EU-5				Nom du CPA : CPAUL	Année : 2021	# 783

2	Personne(s) supervisée(s) par le titulaire		
	Nom	Statut ou qualification	Téléphone
Voir annexe			

3	Autorisation
Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du <i>Règlement de pêche du Québec</i> le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2 à capturer des poissons dans le but de fournir les échantillons nécessaires au projet de recherche de la SSRR portant sur le développement et l'application de protocoles innovants d'ensemencement et de suivi pour la restauration des populations du saumon atlantique et ce, aux conditions suivantes :	

4	Localisation des lieux de capture			
Endroits de capture : Secteurs où il y a eu ensemencement d'alevins de saumon autorisé au permis PE09-023				
Plans d'eau	Coordonnées géographiques		Plans d'eau	Coordonnées géographiques
Rivière Romaine (embouchure)	50°18'38" N; 63°47'10" O		Rivière Puyalon (embouchure)	50°18'25" N, 63°41'00" O

5	Spécimens		
Espèces visées	Quantité maximale		Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
	Mort	Vivant	
Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	400	-	alevins

6	Modes de capture des / animaux / poissons			
	Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications
	Seine de rivage	Avec poche	2	
	Engin de pêche à l'électricité	Portatif Smith-Root	1	

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
Les poissons peuvent être prélevés, identifiés, dénombrés.	
Un maximum de 400 alevins de saumons pourra être euthanasié par surdose de TMS par immersion conformément à la PNF EU-5. Ils pourront être mesurés puis conservés individuellement dans des tubes remplis avec RNAlater (un tampon salé) conformément au protocole d'euthanasie et de conservation des alevins du laboratoire du Dr Bernatchez. Les spécimens seront ensuite transportés morts du site de capture au LARSA à Québec où ils seront analysés.	
Les spécimens morts devront être éliminés en étant acheminés vers un site approprié afin d'en disposer de façon conforme aux règles environnementales.	
Les procédures et manipulations devront être réalisées conformément au certificat de bons soins aux animaux de l'Université Laval.	

8	Autres conditions à respecter
Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.	
Le titulaire et ses aides doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci) lorsqu'ils exercent des activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande.	
Un rapport écrit des activités doit être transmis avant le 15 octobre 2021 à l'attention de M^{me} Charlene Lavallée, directrice régionale par intérim, à l'adresse suivante :	
Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 456, avenue Arnaud, bureau 1.03 Sept-Îles (Québec) G4R 3B1	
Ou par courriel à : cote-nord.faune@mffp.gouv.qc.ca	

8	Autres conditions à respecter (suite)
<p>Ce rapport doit contenir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - date de capture; - carte localisant les stations de capture, incluant les coordonnées géographiques; - description du matériel et de la méthode de capture utilisés pour chaque station; - liste et nombre des spécimens capturés par espèce, par engin, par station; - données biologiques (longueur, masse, etc.) sur les espèces capturées; - toute autre information pertinent (captures accidentelles, anomalies, etc.) <p>Chaque engin de capture doit être identifié de façon lisible au nom du titulaire ou porter le numéro du présent permis. Dans le cas des engins submergés, l'identification doit être lisible sans qu'on ait besoin de retirer l'engin de l'eau.</p> <p>Les spécimens capturés demeurent la propriété du gouvernement du Québec et ils ne peuvent être vendus, donnés, échangés ou consommés sans le consentement écrit du Ministère.</p> <p>Les spécimens non visés ou capturés contrairement aux conditions du présent permis doivent, s'ils sont indemnes et vivants, être remis en liberté à l'endroit même de leur capture; s'ils sont blessés ou morts, le titulaire doit les déclarer à un agent de protection de la faune et, si ce dernier l'exige, les lui remettre pour confiscation.</p> <p>Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.</p>	

9	Fonctionnaire autorisé		
Directrice régionale par intérim			Date de délivrance
CHARLÈNE LAVALLÉE	Signature		Année / mois / jour
Téléphone : 418 964-8300, # 272	Télécopieur : 418 964-8680	Courriel : charlene.lavallee@mffp.gouv.qc.ca	2021-08-26



 Signature du titulaire

Annexe

UANAN		
Nom	Titre	Numéro de téléphone
Nadine Marois	Biologiste / Chargée de projet	418-805-9096
Pierre Desjardins	Aide technique	418-949-2132
Jean-Philippe Hervieux	Aide technique	418-949-2132
Keanu Nolin	Aide technique	418-949-2132
Moïse Alexis Napess Basile	Aide technique	418-949-2132
Athanasse Mestokosho Napess	Aide technique	418-949-2132
Nico Napess	Aide technique	418-949-2132
Robert Wapistan	Aide technique	418-949-2132
Nicolas Piétacho	Aide technique	418-949-2132
Antoine Josué Ishtapao	Aide technique	418-949-2132
Ronny Napess-Mestokosho	Aide technique	418-949-2132
Maxime Desjardins	Aide technique	418-949-2132
David Basile	Aide technique	418-949-2132
Ian Ishpatao	Aide technique	418-949-2132
Jean-Sébastien Michel	Aide technique	418-949-2132
Jeff Mestokosho	Aide technique	418-949-2132
Médéric Michel	Aide technique	418-949-2132
Jonas Napess	Aide technique	418-949-2132
Jay-Penuen Ishpatao	Aide technique	418-949-2132
Jean-Pierre Verreault	Aide technique	418-949-2132

Le 26 août 2021

Monsieur Yves Richard
Société saumon de la rivière Romaine (SSRR)
3137, rue Laberge
Québec (Québec) G1X 4B5

Objet : Permis de gestion de la faune n° 21-08-26-062-09-S-P

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un permis scientifique qui vous est délivré afin de vous permettre de réaliser vos objectifs. Veuillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis (incluant la remise d'un rapport d'activités) peut entraîner pour vous et vos aides des poursuites judiciaires. Nous vous rappelons que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas, vous et vos aides, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable ni de respecter les consignes émises par le gouvernement du Québec visant à limiter au maximum la transmission du virus COVID-19. Le non-respect de ces directives est passible d'amendes.

Veuillez signer votre permis : celui-ci est personnel, il ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne. Vous devez le porter sur vous lorsque vous exercez les activités qui y sont prévues. Vous devez l'exhiber à un agent de protection de la faune qui vous en fait la demande. Vos aides doivent également porter sur eux une copie de ce permis lorsqu'ils sont en cours d'activité. Tout travail effectué en vertu de ce permis doit être fait sous votre supervision.

Avant le début des travaux, vous devez informer le Service de la protection de la faune (SPF) de Havre-Saint-Pierre, au numéro 418 538-2703. Vous devez également signaler au SPF tout événement important. De plus, pour accéder à un territoire particulier, vous devez aviser l'organisme responsable ou obtenir toutes les autorisations requises. Il en va de même pour accéder à une propriété privée. Pour toute demande d'information concernant votre permis, veuillez communiquer avec M^{me} Johanne Labonté au 418 964-8300, poste 264. Lors de toute communication concernant votre permis, veuillez indiquer le numéro apparaissant sur le permis.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice régionale par intérim,



Charlène Lavallée

CL/tb

p. j.